

2025 2026

Règlement Sportif Régional



**Ligue Régionale d'Escrime
des Hauts-de-France**

Table des matières

INTRODUCTION	2
CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS	3
CATEGORIES D'ÂGE	3
SURCLASSEMENTS	4
ORGANISATION ET ENGAGEMENTS	5
AVANT PROPOS	5
NOTES D'ORGANISATION ET RESULTATS	6
ENGAGEMENTS	6
ORGANISATION DE LA JOURNEE	7
MATERIEL	7
LE DIRECTOIRE TECHNIQUE	7
LA GESTION INFORMATIQUE	7
LA COUVERTURE MEDICALE	7
SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION	8
FORMULES DES COMPETITIONS	9
GENERALITES	9
GRILLE DES POINTS	10
CIRCUIT REGIONAL M11 (né en 2015, 2016)	11
CIRCUIT REGIONAL M13 (né en 2013, 2014)	13
CIRCUIT REGIONAL M15 (né en 2011, 2012) Filière Horizon 2036	15
CIRCUIT REGIONAL M17 (né en 2009, 2010)	16
CIRCUIT REGIONAL M20 (né en 2006, 2007, 2008)	18
CIRCUIT REGIONAL SENIOR (né en 2005 et avant)	20
CIRCUIT REGIONAL VETERAN EPEE	22
SABRE LASER	24
ESCRIME ARTISTIQUE	25

INTRODUCTION

Le règlement sportif régional est destiné à renseigner et à accompagner tous les clubs de la région dans l'organisation des manifestations et des animations comptant au classement régional proposées par la Ligue Régionale d'Escrime des Hauts-de-France. (Ligue HDF)

La période de mise en application est portée sur une saison sportive soit pour le présent document de **septembre 2025 à juillet 2026**.

En cas de non indication d'un élément dans ce règlement, il conviendra de suivre ce que le règlement fédéral préconise.

A noter les principaux changements du RS FFE (non exhaustif)

ARTICLE 7. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC)

L'EIC se constitue entre deux ou plusieurs clubs d'une même ligue régionale, à partir de la catégorie M17

Attention : Pas d'accès à une division supérieure en Championnats de France seniors

Conditions de constitution:

- Tous les tireurs licenciés des clubs qui constituent l'EIC peuvent en être membre.
- Ces clubs ne pourront en aucun cas engager d'équipe dans les épreuves sous l'égide de la FFE, quel que soit le niveau, dans l'arme et la catégorie concernées avant la saison suivante.
- Un club ne peut s'engager que dans une EIC par arme et catégorie par saison sportive.

=> Simplification de la réglementation: Pour les M17 à vétérans, les EIC seront constituées par des tireurs de 2 à 4 clubs de la même ligue . Ces clubs renonceront à présenter une équipe dans l'arme et la catégorie sur toute la saison.

- Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation. ,
- La **date limite de dépôt** d'une demande de création d'EIC auprès de la ligue régionale est le **15 novembre de la saison en cours**.

ARTICLE 14.4. Règles spécifiques aux épreuves par équipes vétérans:

Modification de la composition des équipes en «vétérans» (V1+V2) et «grands vétérans» (V3+V4).

- **Vétérans** : composées de 5 tireurs maximum (dont deux remplaçants) V1 et V2, dont un V2 au minimum dans l'équipe en piste
- **Grands vétérans** : composées de 5 tireurs maximum (dont deux remplaçants) V3 et V4, dont un V4 au minimum dans l'équipe en piste
- Ces équipes participent à des épreuves séparées

=> Fin du calcul de l'âge total de l'équipe.

ARTICLE 15.3. Spécificités des classements M17 à vétérans

Le classement est tournant. Les compétitions sont numérotées par ordre de dates prévues dans le calendrier et par catégorie de compétitions (épreuves nationales, épreuves régionales). Les points attribués lors de l'épreuve 1 de la saison en cours remplacent les points attribués lors de l'épreuve 1 de la saison précédente, et ainsi de suite.

ARTICLE 17. HORIZON H2036 – FÊTE DES JEUNES M15

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2036 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE

=> Autorisation de la participation des non-sélectionnables en équipe de France

CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

CATEGORIES D'AGE

		2024-2025	2025-2026	2026-2027
Vétérans (1)	4	1955 et avant	1956 et avant	1957 et avant
	3	1956 à 1965	1957 à 1966	1958 à 1967
	2	1966 à 1975	1967 à 1976	1968 à 1977
	1	1976 à 1985	1977 à 1986	1978 à 1987
	+35	1986 à 1990	1987 à 1991	1988 à 1992
Seniors		2004 et avant	2005 et avant	2006 et avant
M23 CEE (2)		2002 et avant	2003 et avant	2004 et avant
M20	3	2005	2006	2007
	2	2006	2007	2008
	1	2007	2008	2009
M17	2	2008	2009	2010
	1	2009	2010	2011
M15	2	2010	2011	2012
	1	2011	2012	2013
M13	2	2012	2013	2014
	1	2013	2014	2015
M11	2	2014	2015	2016
	1	2015	2016	2017
M9	2	2016	2017	2018
	1	2017	2018	2019
M7	2	2018	2019	2020
	1	2019	2020	2021
M5		2020 et après	2021 et après	2022 et après

SURCLASSEMENTS

Catégories		Années	Surclassement	
			possible	vers
V4		1956 et avant	Non	
V3		1957 à 1966	Non	
V2		1967 à 1976	Non	
V1		1977 à 1986	Non	
35+		1987 à 1991	Non	
Seniors		2005 et avant	Non	
M23		2003 et avant	Non	
M20	3	2006	Simple	Senior
	2	2007	Simple	Senior
	1	2008	Simple	Senior
M17	2	2009	Simple / Double	M20 / Senior
	1	2010	Simple / Double	M20 / Senior
M15	2	2011	Simple / Double	M17 / M20
	1	2012	Simple / Double	M17 / M20
M13	2	2013	Simple	M15
	1	2014	Simple	M15
M11	2	2015	Simple	M13
	1	2016	Simple	M13
M9	2	2017	Non	
	1	2018	Non	
M7	2	2019	Non	
	1	2020	Non	
M5		2021 et +	Non	

Les formulaires suivants sont disponibles sur le site internet fédéral :

<https://www.ffescrime.fr/je-suis-en-club/certificats-medicaux-et-surclassements/>

ORGANISATION ET ENGAGEMENTS

AVANT PROPOS

Certes, nos compétitions sont des épreuves sportives où l'enjeu peut être source de nombreuses émotions. Mais elles sont avant tout des épreuves dans lesquelles la courtoisie et la citoyenneté (fairplay, respect de l'adversaire, de l'arbitre, des organisateurs...) doivent y jouer un rôle éducatif considérable.

Tout accompagnateur, qu'il soit enseignant, parent, visiteur, est donc invité à respecter les quelques règles ci-dessous.



En cas de non-respect des règles ci-dessus, les personnes incriminées seront averties (carton jaune) puis sanctionnées en cas de récidives par un carton noir. Il leur sera alors demandé de quitter la salle.

NOTES D'ORGANISATION ET RESULTATS

Les notes d'organisation des compétitions régionales sont transmises par l'organisateur à la Ligue HDF (contact@escrime-hdf.fr) au moins **4 semaines** avant la compétition pour validation.

Une fois validées, elles sont mises à disposition sur le site internet régional (<https://www.escrime-hdf.fr/>) et sur l'extranet de la FFE (<https://dirigeant.escrime-ffe.fr/>) rubrique « engagements ».

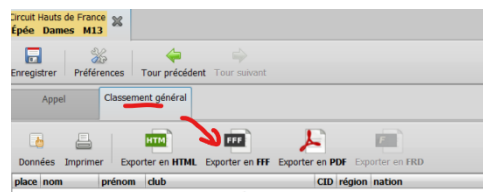
APRÈS LA COMPÉTITION

1 - Afin d'établir le classement régional retourner par mail dès le lundi à contact@escrime-hdf.fr :

- La feuille d'émargement des arbitres (1 par compétition pour le remboursement)

- Un RIB

- **Les résultats sous format .fff** et les résultats sous format .pdf (INDIVIDUELLE : faire apparaître sur le classement final : NOM & Prénom en entier – club, EQUIPE faire apparaître la composition des équipes)



2- Mise à jour de l'Extranet

- Il vous suffit de vous identifier avec vos codes club, rubrique "engagements", puis "gestion des compétitions". (Attention aux filtres indiqués : " **Tous les statuts**") puis de cliquer sur l'icône stylo pour modifier la compétition.
- Téléverser **l'ensemble des résultats** (.xml/cocot, .FFF, et .pdf) sur l'extranet.

i Cas de la comptabilisation des épreuves M15 (H2036), M17, M20, Senior et Vétérans dans le classement national

L'organisateur fera parvenir au plus tard le lundi 23h59 suivant la fin de la compétition, le dossier informatique complet de la compétition à l'adresse : contact@escrime-hdf.fr

- △ Les fichiers de résultat (.xml/cocot, .FFF, et .pdf).
- △ La composition du directoire technique.
- △ Si nécessaire le rapport carton noir complété.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement des tireurs en compétition s'effectue sur l'extranet de la FFE (<https://dirigeant.escrime-ffe.fr/>) rubrique « engagements ».

La date de clôture des inscriptions aux épreuves régionales est fixée au mercredi 23h59 précédant la compétition.

i Inscriptions tardives

Une sur-revalorisation des frais d'engagement pour les **inscriptions tardives est portée à 3 fois le coût initial.**

i Cas de l'absence de tireurs engagés

En cas d'absence non signalées de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur.

ORGANISATION DE LA JOURNEE

Les différentes compétitions se suivent avec assez de décalage de manière à avoir :

- △ Une bonne occupation des pistes
- △ Un temps le plus court possible sur le lieu de compétition

MATERIEL

L'organisation se doit d'avoir :

- △ Un nombre de pistes suffisant (12 au minimum et 15 au minimum aux masters) et aux dimensions conformes à la catégorie, en vigueur pour les compétitions individuelles et par équipes.
- △ Un appareillage en parfait état de marche et aux normes en vigueur.
- △ Un pointage effectué sur 2 tables distinctes permettant des inscriptions fluides.
- △ 2 points d'affichages distinct (numérique ou papier).
- △ Un podium pour protocole avec les panneaux de communication, banderoles, ...

LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire Technique (DT) est, obligatoirement, composé de 3 personnes :

- △ Un représentant de la Ligue HDF (membre du Comité Directeur) ou du club organisateur.
- △ Le référent arbitre.
- △ Le CTS ou un membre de l'ETR.

La liste est annoncée et affichée avant le début de la compétition.

Les membres du Directoire Technique doivent être présents tout au long de la compétition.

LA GESTION INFORMATIQUE

La gestion informatique de la compétition est à la charge de l'organisateur. Les locaux sont isolés de la salle et du plateau.

Seuls Les logiciels Engarde 9, BellePoule V5 ou versions supérieures peuvent être utilisés, en fonction des formules des compétitions.

BellePoule : <http://betton.escrime.free.fr/fencing-tournament-software/fr/telechargement-v5/index.html>

Engarde : <https://engarde-escrime.com>

Les formules annoncées dans le règlement sont à appliquer absolument. Si des changements doivent intervenir, cela ne se fera qu'après avoir pris l'avis du Comité Régional, le vendredi soir au maximum, ou du DT le jour même, si cela ne pouvait être anticipé.

⇒ Lors des organisations de compétitions, il est rappelé d'annoncer et d'afficher : la composition du directoire technique (cf. ci-dessus), la liste des tireurs présents par arme et par catégorie, la formule de chaque épreuve, les poules et tableaux vierges, puis complétés, les classements des différentes étapes.

LA COUVERTURE MEDICALE

La présence d'un médecin est recommandée tout au long de la compétition.

SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION

Catégories	Armes	Lame	Poignée	Individuel en poule	Individuel en TED	Match par équipes	Dimensions de la piste	Matériel
M5	Éveil escrime							
M7-M9	3 armes	0	Droite	4 Touches 2 min	6 Touches 2 x 2' / 1' de pause	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L : 10m l :1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N Gants obligatoires
M11		0 ou 2		4 Touches 2 min	8 Touches 2 x 2' / 1' de pause ou 1' de pause à 4 au sabre	Formule à 2 ou 3 tireurs » Poules puis Tableau - 12 ou 18 Touches (au sabre) - relais de 2 min (F/E)		Le protège-poitrine est obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M11 Les masques du kit « première touche » ne peuvent pas être utilisés
M13	Fleuret Epée	2	Libre	4 Touches 3 min	8 Touches 2 x 3' / 1' de pause	Formule à 2 ou 3 tireurs » Poules puis Tableau - 18) - relais de 2 min	L : 10m l :1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N Gants obligatoires
	Sabre	2		5 Touches	10 Touches / 1' de pause à 5	Formule à 2 ou 3 tireurs » Poules puis Tableau - 24 Touches	L : 14m au sabre	Le protège-poitrine est obligatoire pour les femmes
M15	Fleuret Épée	4 ou 5		5 Touches 3 min	10 Touches 2 x 3' / 1' de pause	Poules : 12 Touches (3 x 4T) relais de 3 min Tableau : 36 Touches (9 x 4T) relais de 3 min	L : 14 m l : 1.5 à 2 m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N Gant 800N (au sabre) Protège poitrine avec mousse (au fleuret)
	Sabre			5 Touches	15 Touches / 1' de pause à 8	Poules : 15 Touches (3 x 5T) Tableau : 45 Touches (9 x 5T)		Bavette conductrice (au fleuret) Masque à double attache
M17 à Seniors	3 armes			5 Touches 3 min	15 touches 3 x 3' / 1' de pause ou 1' de pause à 8 au sabre	45 Touches 9 x 5 Touches relais de 3 min		Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N Gant 800N (au sabre) Bavette conductrice (au fleuret) Protège poitrine avec mousse (au fleuret)
Vétérans	3 armes		10 Touches 2x 3min / 1' de pause		9 matchs de 5 Touches	Masque à double attache		

FORMULES DES COMPETITIONS

GENERALITES

1. Les compétitions ne sont ouvertes qu'aux tireurs possédant une licence valide (FFE ou autres pays)
2. Les compétitions sont autorisées à partir de M9 au niveau départemental et M11 au niveau régional.
3. Les équipes sont constituées de 3 tireurs + 1 remplaçant à toutes les catégories et toutes les armes à partir de la catégorie M15.

Cas des équipes interclubs – circuit équipe région

Il est possible de présenter des équipes interclubs lors des épreuves par équipe M11, M13 et M15, selon les règles ci-dessous :

- △ L'objectif est de faire participer un maximum de tireurs aux épreuves sans en laisser de côté dans les salles.
- △ L'équipe ainsi organisée portera le nom du département d'appartenance.
- △ Il s'agira exclusivement d'arrangements entre les clubs, sans que le comité départemental ne puisse intervenir, que ce soit de nature financière ou organisationnelle.
- △ Les équipes des M11 et M13 pourront être mixte (de genre H/D).
- △ Les équipes M15 ne pourront pas être mixte (de genre H/D).

4. Toutes les formules annoncées dans ce règlement seront appliquées scrupuleusement par les organisateurs. Si une adaptation devait être apportée, elle serait annoncée et affichée.

Cas particulier des épreuves féminines

Si une épreuve comporte moins de 6 participantes, l'organisateur est autorisé automatiquement à appliquer la règle suivante :

Intégrer les filles dans les effectifs masculin afin de réaliser un tour de poule mixte, puis dissocier les filles et les garçons pour faire 2 TED distincts.

Sur Bellepoule : Faire le tour(s) de poule mixte, puis dissocier tableau Fille & Garçon :

- △ Ajouter une scission entre les poules et le tableau.
- △ Le logiciel à la fin du tour de poule, ouvrira une fenêtre où il suffira de cocher les filles.

5. **Au fleuret et à l'épée, les compétitions M11 individuelles seront généralement programmées le samedi. Elles ne doivent en aucun cas finir après 18h. Les organisateurs doivent programmer leur horaire d'appel en conséquence.**

6. En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves _en cas de force majeur_ et sans possibilité de pourvoir à leur réorganisation, le classement régional final se fera sur les épreuves effectuées.

7. Concernant les compétitions M9 et Loisirs, se référer au cahier des charges et calendriers des Comités Départementaux.

8. Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 5-8-94) et le label F.I.E ou le label F.F.E (autorisé uniquement en France).

9. **ÉQUIPE INTERCLUBS** : L'EIC se constitue entre deux ou plusieurs clubs d'une même ligue régionale, à partir de la catégorie M17 – **Date limite de demande : 15 novembre de la saison en cours**

- Tous les tireurs licenciés des clubs qui constituent l'EIC peuvent en être membre,
- Ces clubs ne pourront en aucun cas engager d'équipe dans les épreuves sous l'égide de la FFE, quel que soit le niveau, dans l'arme et la catégorie concernées avant la saison suivante.
- Un club ne peut s'engager que dans une EIC par arme et catégorie par saison sportive

GRILLE DES POINTS

La grille des points utilisée pour les classements sera la même, à toutes les armes et toutes les catégories

PLACE	POINTS (Coef.1)	POINTS (Coef.2)	POINTS (Coef.4)
1	32	64	128
2	26	52	104
3 ou 4	20	40	80
5 à 8	14	28	56
9 à 16	8	16	32
17 à 32	4	8	16
33 à 64	2	4	8
65 à 128	0	2	4

Le classement est déterminé en fonction des points cumulés. En cas d'égalité, on départage aux places cumulées sur les épreuves.

Toutefois, un tireur participant à 2 épreuves passe devant celui n'ayant fait qu'1 épreuve (valoriser la participation aux épreuves)

En cas de nouvelle égalité :

1. le meilleur résultat est retenu ;
2. le meilleur résultat / nb de participant.

RESPECT DU REGLEMENT DES JEUNES (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- **3 épreuves individuelles (OPEN) :**

OBJECTIFS : Organiser des épreuves avec davantage de matchs et de brassage de tireurs, amener les tireurs à faire davantage de matchs longs, sans élimination, avant d'arriver en TED, augmenter le nombre de touches que peut faire un tireur. Obtenir un classement plus représentatif.

- **Tour de poule N°1 (match court 4 touches)** sans éliminés de 6 (ou 5) tireurs, composé grâce au classement régional actualisé avec décalage par club,
- **Tour de poule N°2 (match long 8 touches)** sans éliminés de 4 (ou 3 avec 2 vagues) tireurs, composé grâce au classement du tour 1,
- **Tableau Elimination Directe (match long 8 touches)** composé grâce au classement cumulé des tours de poules ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

- Droit d'engagement : **12 € en individuel.** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)

- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 3 épreuves individuelles.

- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10 coef.1

- **MASTER régional**

Sélection : **Les vainqueurs des 3 épreuves** puis les 9 premiers du classement régional-individuel.

Formule : 2 poules de 6 (sans décalage par club) en 4 touches – TED incomplet à 12 en 8 touches.

Droit d'engagement spécifique aux masters : 5 €

- Arbitrage et Niveau Requis :

En individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits.

Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA.)

i Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

• **2 épreuves par équipe (OPEN) – 2 ou 3 tireurs – Sans remplaçants :**

OBJECTIFS : Amener tous les tireurs intéressés en compétition. Supprimer les remplaçants. Rendre les équipes autonomes.

- **CLASSEMENT :** Le classement des équipes de l'épreuve 1 se fait par un décalage par club. Le classement des équipes de l'épreuve 2 se fait en fonction du classement de l'épreuve 1.
- **FORMULE en relais :** 1 tour de poule de 4 à 5 équipes puis Tableau d'éliminations directes.
 - **Un tableau B d'animation** est proposé aux perdants du 1^{er} tour.
 - Le classement final ne tiendra néanmoins pas compte des résultats du tableau B.
 - S'il y a 9 ou 17 équipes le tableau B d'animations est proposé aux perdants à l'issue du 2nd tour.

Rencontre d'une équipe de 3 contre une autre équipe de 3 :

Rencontre classique (A contre D, B contre E, C contre F) en 12 touches au fleuret et à l'épée (3 relais de 4 touches en 3x2'), et 18 touches au sabre (3 relais de 6 touches).

Rencontre d'une équipe de 2 contre une autre équipe de 2 :

Rencontre classique (A contre C, B contre D), en 12 touches au fleuret et à l'épée (2 relais de 6 touches en 2x3'), et 18 touches au sabre (2 relais de 9 touches)

SPECIFICITE rencontre équipe de 2 contre équipe de 3.

Le changement de tireur se fait comme suit :

FLEURET / EPEE – 12 Touches (Poule / Tableau) – 3 x 2 minutes avec une pause à 1' sur la seconde période (P2).

Période 1 (P1)				Période 2 (P2)				Période 3 (P3)			
Tireur A				Tireur B				Tireur C			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tireur D				Tireur E							

Arrêt du match à 4 touches ou à 2' de la P1 pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 6 touches ou à 1' de la P2 pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 8 touches ou à 2' de la P2 pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

AU SABRE – 18 Touches (Poule / Tableau)

Période 1 (P1)						Période 2 (P2)						Période 3 (P3)					
Tireur A						Tireur B						Tireur C					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Tireur D						Tireur E											

Arrêt du match à 6 touches pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 9 touches pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 12 touches pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

Possibilité de faire des équipes mixtes de tireurs d'un même club.

Possibilité de faire des équipes interclub selon les conditions fixées page 9.

• **Droit d'engagement :** **24 € pour l'équipe de 2 et 40 € pour l'équipe de 3.** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)

• **Épreuves retenues pour le classement régional :** Les 2 épreuves par équipes.

• **Grille de points utilisée pour le classement régional :** Se reporter à la page 10 coef.1

• **Arbitrage et Niveau Requis :**

Par équipe : 1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.

Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA)

RESPECT DU REGLEMENT DES JEUNES (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- **3 épreuves individuelles (OPEN) :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 6 (ou 5) tireurs, composé grâce au classement régional actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

- Droit d'engagement : **12 € en individuel.** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)

- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 3 épreuves individuelles.

- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10 coef.1

- MASTER régional

Sélection : **Les vainqueurs des 3 épreuves** puis les 9 premiers du classement régional individuel.

Formule : 2 poules de 6 (sans décalage par club) en 4 touches (5 touches au sabre) – TED incomplet à 12 en 8 touches(10 touches au sabre)

Droit d'engagement spécifique aux masters : 5 €

- Arbitrage et Niveau Requis :

En individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits.

Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA.)

i Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

M13 – suite équipe

- **2 épreuves par équipe (OPEN) – 2 ou 3 tireurs – sans remplaçants :**

OBJECTIFS : Amener tous les tireurs intéressés en compétition. Supprimer les remplaçants. Rendre les équipes autonomes.

- CLASSEMENT : Le classement des équipes de l'épreuve 1 se fait par un décalage par club. Le classement des équipes de l'épreuve 2 se fait en fonction du classement de l'épreuve 1.
- FORMULE en relais : 1 tour de poule de 4 à 5 équipes puis Tableau d'éliminations directes.
 - Un tableau B d'animation est proposé aux perdants du 1^{er} tour.
 - Le classement final ne tiendra néanmoins pas compte des résultats du tableau B.
 - S'il y a 9 ou 17 équipes le tableau B d'animations est proposé aux perdants à l'issue du 2nd tour.

Rencontre d'une équipe de 3 contre une autre équipe de 3 :

Rencontre classique (A contre D, B contre E, C contre F) en 18 touches au fleuret et à l'épée (3 relais de 6 touches en 3x3'), et 24 touches au sabre (3 relais de 8 touches).

Rencontre d'une équipe de 2 contre une autre équipe de 2 :

Rencontre classique (A contre C, B contre D), en 18 touches au fleuret et à l'épée (2 relais de 9 touches en 2x4'30), et 24 touches au sabre (2 relais de 12 touches)

SPECIFICITE rencontre équipe de 2 contre équipe de 3.

Le changement de tireur se fait comme suit :

FLEURET / EPEE – 18 Touches (Poule / Tableau) – 3 x 3 minutes avec une pause à 1'30 sur la seconde période (P2).

Période 1 (P1)						Période 2 (P2)						Période 3 (P3)					
Tireur A						Tireur B						Tireur C					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Tireur D						Tireur E											

Arrêt du match à 6 touches ou à 3' de la P1 pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 9 touches ou à 1'30 de la P2 pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 12 touches ou à 3' de la P2 pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

AU SABRE – 24 Touches (Poule / Tableau)

Période 1 (P1)								Période 2 (P2)								Période 3 (P3)							
Tireur A								Tireur B								Tireur C							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Tireur D								Tireur E															

Arrêt du match à 8 touches pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 12 touches pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 16 touches pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

Possibilité de faire des équipes mixtes de tireurs d'un même club.

Possibilité de faire des équipes interclub selon les conditions fixées page 9.

- Droit d'engagement : **24 € pour l'équipe de 2 et 40 € pour l'équipe de 3.** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)
- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 2 épreuves par équipe.
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10 coef.1
- Arbitrage et Niveau Requis :
Par équipe : 1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.
Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA)

- **4 épreuves individuelles dont 1 épreuve H2036 non OPEN:**
 - **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement régional actualisé avec décalage par club,
 - **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.
 - **1 Championnat Régional par équipe (NON OPEN) :** Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs du classement régional actualisé. 1 tour de poule de 4 à 5 équipes en 12 touches (3 x 4T) ou 15 touches (3 x 5T) au sabre puis Tableau d'éliminations directes en 36 Touches (ou 45 T au sabre) avec matchs de classement.
- Possibilité de faire des équipes interclub selon les conditions fixées page 9.**

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- Droit d'engagement : **15 € en individuel – 40 € en équipe** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)
- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 4 épreuves individuelles du circuit régional HDF dont l'épreuve HdF 1/8 de Finale H2036 (coef. 1) + ¼ de Finale H2036 (coef. 2) + ½ Finale H2036 (coef. 4).
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10
- MASTER régional :
Sélection : **Les vainqueurs des 4 épreuves** puis les 8 premiers du classement régional-individuel.
Droit d'engagement spécifique aux masters : 5 €

Formule : 2 poules de 6 (sans décalage par club) en 5 touches – TED incomplet à 12 en 10 touches (15 touches au sabre)

- Arbitrage et Niveau Requis :
En individuel : **1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits.**
Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**
Niveau requis minimum : départemental (formation régionale sur convocation PRA)

Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

SELECTION FILIERE H2036

Suppression de la règle suivante : ~~Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2036 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.~~

Sélection Filière H2036:

- 1/8 de Finale : épreuves sans quotas.
- ¼ de Finale : épreuves sans quotas, sauf au sabre homme (Cf : page 24 du RS FFE Sabre)
- ½ Finale : épreuve soumise à quotas (connues après l'épreuve de 1/8 de Finale), sauf au sabre dame

Le classement Régional, regroupant l'ensemble des épreuves servira aux sélections.

Sélection FÊTE DES JEUNES :

- Les qualifications individuelles à la fête des jeunes, *hormis les 40 premiers du classement national M15 pris au quota FFE*, se feront en fonction du **classement régional**.
- Les compositions d'équipes, représentant la Ligue HDF, se feront au **choix de la commission** composée du CTS **ou son représentant**, et de chacun des Capitaines d'Equipes de l'arme.

CIRCUIT REGIONAL M17 (né en 2009, 2010)

Simple surclassement autorisé pour les M15

- **Formules aux 6 armes (OPEN) - 3 épreuves :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

- **Championnat Régional par équipe (NON OPEN) – 1 épreuve :** Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national puis régional actualisé, avec décalage par club au premier tour. Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), **toutes les places sont tirées**

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- Droit d'engagement : **15 € en individuel – 40 € en équipe** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)
- Épreuves retenues pour le classement régional individuel :
 - **EPEE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
 - **FLEURET** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
 - **SABRE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10
- Pas de MASTERS
- Arbitrage et Niveau Requis :
En individuel : **1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits.**
Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**
Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France individuelle: Ouverts aux licenciés F.F.E sélectionnables en équipe de France.

EPEE HOMME N3, FLEURET HOMME N3 : 84 tireurs

64 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 65 à 96 du classement national

EPEE DAME N2, FLEURET DAME N2 : 64 tireuses

44 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 33 à 64 du classement national

SABRE HOMME ET DAME N2 :

Sans quotas, mais obligation d'avoir participé à **au moins une épreuve nationale**

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France par équipe.

Si un tireur participe à la sélection (*titulaire ou remplaçant*) d'une équipe au championnat de France via l'épreuve nationale et qu'il est également engagé dans une équipe lors du championnat régional, alors cette équipe ne sera pas sélectionnable au titre du quota régional, quel que soit son classement au championnat régional.

EPEE HOMME N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux (+ 1 équipe par région / 3 en Île-de-France)**, attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

EPEE DAME N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux (+ 1 équipe par région / 3 en Île-de-France)**, attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

FLEURET HOMME N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de la 1/2 finale des championnats de France.

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux (+ 1 équipe par région / 3 en Île-de-France)**, attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

FLEURET DAME N3

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale par équipes
- Sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

SABRE N3

- Les équipes classées de 9 à 12 de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- Sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 7. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

La **date limite de dépôt** d'une demande de création d'EIC auprès de la ligue régionale est **le 15 novembre de la saison en cours**

CIRCUIT REGIONAL M20 (né en 2006, 2007, 2008)

Simple surclassement autorisé pour les M17

Double surclassement autorisé pour les M15 avec [CM double surclassement](#)

- **Formules aux 6 armes (OPEN) - 3 épreuves :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.
- **Championnat Régional par équipe (NON OPEN) – 1 épreuve** : Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national puis régional actualisé, avec décalage par club au premier tour. Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), toutes les places sont tirées

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- Droit d'engagement : **15 € en individuel – 40 € en équipe** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)
- Épreuves retenues pour le classement régional individuel :
- **EPEE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- **FLEURET** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional
- **SABRE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10
- Pas de MASTERS
- Arbitrage et Niveau Requis :
En individuel : **1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits.**
Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**
Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

Non présentation d'arbitres

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France individuelle: Ouverts aux licenciés F.F.E sélectionnables en équipe de France.

EPEE HOMME N3, FLEURET HOMME N3 : 84 tireurs

64 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 65 à 96 du classement national

EPEE DAME N2, FLEURET DAME N2 : 64 tireuses

44 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 33 à 64 du classement national

SABRE HOMME ET DAME N2 :

Sans quotas, mais obligation d'avoir participé à **au moins une épreuve nationale**

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France par équipe.

Si un tireur participe à la sélection (*titulaire ou remplaçant*) d'une équipe au championnat de France via l'épreuve nationale et qu'il est également engagé dans une équipe lors du championnat régional, alors cette équipe ne sera pas sélectionnable au titre du quota régional, quel que soit son classement au championnat régional.

EPEE HOMME N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux (+ 1 équipe par région / 3 en Île-de-France)**, attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

EPEE DAME N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux (+ 1 équipe par région / 3 en Île-de-France)**, attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

FLEURET HOMME N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de la 1/2 finale des championnats de France.

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux (+ 1 équipe par région / 3 en Île-de-France)**, attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

FLEURET DAME N3

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale par équipes
- Sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

SABRE N3

- Les équipes classées de 9 à 12 de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- Sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 7. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

La **date limite de dépôt** d'une demande de création d'EIC auprès de la ligue régionale est **le 15 novembre de la saison en cours**

CIRCUIT REGIONAL SENIOR (né en 2005 et avant)

Simple surclassement autorisé pour les M20

Double surclassement autorisé pour les M17 avec [CM_double surclassement](#)

- **Formules aux 6 armes (OPEN) - 3 épreuves :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.
- **Championnat Régional par équipe (NON OPEN) – 1 épreuve** : Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national puis régional actualisé, avec décalage par club au premier tour. Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), toutes les places sont tirées

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- **Droit d'engagement : 12 € en individuel – 40 € en équipe** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)
EPEE : La ligue se réserve la possibilité d'expérimenter l'épreuve 3 à l'épée avec de l'arbitrage. Le montant de l'engagement sur cette épreuve reste à définir.
- **Épreuves retenues pour le classement régional individuel :**
- **EPEE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- **FLEURET** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- **SABRE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- **Grille de points utilisée pour le classement régional :** Se reporter à la page 10
- **Pas de MASTERS**
- **Arbitrage et Niveau Requis :**

En individuel : **auto arbitrage**, avec obligation d'arbitrer le match suivant après élimination

En participant à la compétition, les tireurs s'engagent à arbitrer de manière impartiale les assauts en fonction des besoins de l'organisateur.

Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**

Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

- Sélection individuelle aux Championnats de France :
Ouverts aux licenciés F.F.E sélectionnables en équipe de France

MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux**

EPEE HOMME N3, FLEURET HOMME N3 - 128 tireurs :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N1 et N2,
- **76 places réparties par quota régional + 20 quotas** (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 97 à 128 du classement national

EPEE DAME N3 – 64 tireuses :

- **44 places réparties par quota régional + 20 quotas** (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 65 à 96 du classement national

FLEURET DAME N2 – 84 tireuses :

- Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France, non qualifiées en N1,
- **44 places réparties par quota régional + 20 quotas** (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 53 à 84 du classement national

SABRE HOMME ET DAME N2 : sans quotas, mais obligation d'avoir participé à **au moins une épreuve nationale**.

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- Sélection aux Championnats de France par équipe :

Participation des tireurs dans les niveaux N1 / N2 / N3 - Cf RS FFE Article 24 au sabre et épée / Article 25 au fleuret

MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux**

- **EPEE HOMME ET DAME N3: 13 équipes réparties par quota régional (+ 1 équipe par région / 3 pour l'Île de France), attribuée(s) via les Championnats régionaux HdF par équipe**
- **FLEURET HOMME N3 : 13 équipes réparties par quota régional (+ 1 équipe par région / 3 pour l'Île de France), attribuée(s) via les Championnats régionaux HdF par équipe**
- **FLEURET DAME N2** : sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**
- **SABRE HOMME N3 / SABRE DAME N2** : sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 7. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.
La **date limite de dépôt** d'une demande de création d'EIC auprès de la ligue régionale est **le 15 novembre de la saison en cours**.

Attention : Pas d'accès à une division supérieure en Championnats de France seniors

CIRCUIT REGIONAL VETERAN EPEE

(V1 né entre le 1^{er} Janv. 1977 et le 31 Déc. 1986)
(V2 né entre le 1^{er} Janv. 1967 et le 31 Déc. 1976) - Catégorie A FIE
(V3 né entre le 1^{er} Janv. 1957 et le 31 Déc. 1966) - Catégorie B FIE
(V4 né en 1956 et avant) - Catégorie C FIE

- **3 épreuves individuelles (OPEN) :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

○ **Championnat Régional par équipe (NON OPEN):** Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national puis régional actualisé, avec décalage par club au premier tour. Décalage par club - Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), toutes les places sont tirées. **ATTENTION NOUVELLE REGLE « VETERAN » et « GRAND VETERAN » EN VIGUEUR.** (Cf article 14.4 du RS FFE)

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

Cas particulier des épreuves vétérans

Sur Bellepoule : Faire le tour(s) de poule « Tout vétérans », puis dissocier les V1 / V2 / V3-V4 :

△ Ajouter deux scissions entre les poules et le tableau V2 et V3-V4

Le logiciel à la fin du tour de poule, ouvrira une fenêtre supplémentaire par scission et gardera la fenêtre principale en V1.

- Droit d'engagement : **12 € en individuel – 40 € en équipe** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)

- Épreuves retenues pour le classement régional individuel :
- **EPEE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF

- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10

- Pas de MASTERS

- Arbitrage et Niveau Requis :

En individuel : **auto arbitrage, avec obligation d'arbitrer le match suivant après élimination**

En participant à la compétition, les tireurs s'engagent à arbitrer de manière impartiale les assauts en fonction des besoins de l'organisateur.

Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**

Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

Au FLEURET et au SABRE, les effectifs ne sont pas suffisants pour garantir une opposition convenable sur un circuit régional composée de 3 épreuves. **Il n'y aura donc qu'une seule épreuve régionale individuelle.** – formule identique au epreuve vétéran épée

Nous invitons donc les fleurettistes et sabreurs vétérans de la région à se rendre sur l'épreuve nationale organisée sur le territoire Hauts-de-France pour avoir l'occasion de se confronter lors d'un événement de plus grande ampleur.

CN Vétérans Fleuret et Sabre :

- **Faches-Thumesnil : 07 et 08 février 2025**

- Sélection individuelle aux Championnats de France :

MODE SÉLECTION pour **les quotas régionaux**

EPEE HOMME V1, V2, V3 - 84 tireurs :

- Quota national : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections,
- **Quota régional** : 32 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 33 à 64 du classement national

FLEURET HOMME & DAME

- Sans quotas, mais sous réserve d'avoir participé à **au moins une épreuve nationale**.

SABRE HOMME & DAME, EPEE DAME, EPEE HOMME V4 : Sans quotas.

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- Sélection au Championnat de France par équipe :
Les championnats de France **Fleuret Homme & Dame / Sabre Homme & Dame / Epée Dame « grands vétérans »** sont ouverts aux équipes de clubs ou EIC sans quotas.

Pour les autres armes, mode de sélection pour les **quotas régionaux** des Championnats de France par équipe.

Si un tireur participe à la sélection (*titulaire ou remplaçant*) d'une équipe au championnat de France via l'épreuve nationale et qu'il est également engagé dans une équipe lors du championnat régional, alors cette équipe ne sera pas sélectionnable au titre du quota régional, quel que soit son classement au championnat régional.

EPEE HOMME N3 vétérans et grands vétérans: Pour pouvoir prétendre participer au titre de leur classement de la 1/2 finales des championnats de France, les équipes doivent compter dans leurs effectifs au moins 2 tireurs ayant participé à cette épreuve.

13 équipes réparties par quota régional + 1 équipe par ligue / 3 en Île-de-France), attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

EPEE DAME N3 - vétérans : Pour pouvoir prétendre participer au titre de leur classement de la 1/2 finales des championnats de France, les équipes doivent compter dans leurs effectifs au moins 2 tireuses ayant participé à cette épreuve.

- Les équipes classées de la 9^{ème} à la dernière place du classement de la 1/2 finales des championnats de France,
- **1 équipe par région attribuée via les Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 7. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

La **date limite de dépôt** d'une demande de création d'EIC auprès de la ligue régionale est **le 15 novembre de la saison en cours**.

SABRE LASER

Catégorie : à partir de M17

Épreuves individuelles :

Poule	Match de classement	Cibles autorisées	Arène	Mise en garde	Type de lame	Taille de lame
15 points (3')	15 points (3')	Toutes	8 mètres de diamètre	6 mètres (3 mètres du centre du cercle)	2 mm	32 pouces

1

table de marque avec scoreur par arène / 3 arènes / 1 DT

Formule :

- 1 tour de poule (Constitution d'une ou plusieurs poule(s) aléatoire(s)), **avec décalage par club**
- Classement à l'issue de la poule
- TED
- Droit d'engagement : **12 € en individuel** (Modification votée lors du CoDir du 23/06/2025)
- Arbitrage et Niveau Requis : Arbitre Régional SL
- Niveau des combattants : Grade consulaire

Contrôle matériel : Equipement obligatoire

- Masque Escrime 350N en bon état (treillis ne présentant pas de détérioration, bavette non décousue, etc.)
- Couvre masque d'escrime ou protège masque arrière
- T-shirt à manche longue (recommandé)
- Pantalon long
- Veste d'arts martiaux type keikogi, ou cosplay*
- Epaulière de hockey
- Gants de protection de type AMHE coqués aux phalanges et protégés sur l'interstice entre l'index et le pouce, ou de type Hockey
- Protège coudes et genoux coqués de type Roller
- Bustier coqué obligatoire pour les filles
- Coquille anatomique obligatoire pour les garçons. **Pour les filles : septembre 2024**
- Protège-tibias
- Chaussures hautes (recommandé)
- Gorgerin (recommandé)
- Protection souple pour chacun des avant-bras (facultatif)
- Les tenues de Cosplay sont autorisées dès lors qu'elles permettent le port des protections homologuées. Elles ne doivent pas comporter de parties rigides contendantes. Les capes sont interdites. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une tenue qui leur semble dangereuse pour le pratiquant lui-même ou ses adversaires.

CHAMPIONNAT DE FRANCE - Ouvert aux licenciés FFE ; nationalité française

Méthode de sélection 2026 M17 :: Via le classement régional constitués des 3 épreuves régionales OPEN :

- Dunkerque - 01 février 2025
- Samer – 01 Novembre 2025:
- Douai – 28 mars 2026 (date à confirmer)

Méthode de sélection 2026 - Senior :: Via le classement régional constitués des 3 épreuves régionales OPEN :

- Dunkerque - 01 février 2025
- Samer – 01 Novembre 2025:
- Douai – 28 mars 2026 (date à confirmer)

Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10

ESCRIME ARTISTIQUE

Catégorie M20 - Sénior - Vétérane

- **Championnat Régional (NON OPEN) – 1 épreuve** : Solo, Duel, Bataille et Ensemble aux 3 types. Selon le règlement national.

RESPECT DU REGLEMENT NATIONAL D'ESCRIME ARTISTIQUE :

- Droit d'engagement en compétition :
- 12 € pour un « Solo »
- 24 € pour un « Duo »
- 40 € pour une « Bataille » ou un « Ensemble »

- Arbitrage et Niveau Requis :

Juges régionaux actifs et en formation.

CHAMPIONNAT DE FRANCE - Ouvert aux licenciés FFE ; nationalité française

MODE DE SÉLECTION :

Les quotas seront attribués via le **championnat régional** (*date à définir*)

- **3 regroupements régionaux** :

OBJECTIFS : Offre de pratique commune, échange et harmonisation de la pratique, perfectionnement aux 3 types (épée de cours, rapière, épée médiévale...), cohésion entre les clubs.

- Droit d'engagement en regroupement : **20 € par personne**